

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	22
- votant par procuration	0
- absents	7
- total des votants	22

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 14 décembre 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi dix décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le 1<sup>er</sup> décembre, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Afin d'assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, celle-ci s'est déroulée sans que le public ne soit autorisé à y assister. Le caractère public de la réunion a toutefois été assuré puisque les débats étaient accessibles au public, en direct, via le compte Facebook de la commune.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Yves GIMAY, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Virginie RUFFIN-MICHEL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Evelyne BAILLEUL, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Damien AUBÉ, M. Fabrice LEPAREUX, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, Mme Marianne DUHAMEL, Conseillers Municipaux.

Absents :

M. Philippe LEROUX, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, Mme Laurence HARDY, M. Jean-Yves GOGNET, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Evelyne BAILLEUL est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.113/12.20**

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon  
Budget Ville**

**Délibération n°: D.113/12.20**

**Objet : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'AFM Téléthon  
Budget Ville**

Monsieur BELGHACHEM rappelle que dans le cadre du Téléthon, la Ville de Lillebonne organise chaque année, en partenariat avec les associations lillebonnaises, des animations et un marché en centre-ville afin de récolter des dons en faveur de l'AFM Téléthon.

Au vu du confinement et des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement afin de limiter la propagation de la COVID-19, cette manifestation, prévue le 5 décembre 2020, n'a pas eu lieu. De ce fait, l'AFM Téléthon n'a pas pu bénéficier des dons issus des ventes réalisées par les associations.

Au regard de cette situation, la Ville de Lillebonne souhaite apporter son soutien à l'AFM Téléthon en lui attribuant une subvention exceptionnelle.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

Considérant le souhait de la Ville de Lillebonne, en cette année particulière de crise sanitaire, d'apporter son soutien financier au Téléthon,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 000 € à l'AFM Téléthon au titre de l'année 2020,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent.

*Cette somme sera prélevée sur les crédits inscrits au budget Ville (nature 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé").*

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.*

*Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,*



*[Signature]*